

REGRESSION SOCIALE SOUS ORDONNANCES SALARIES BOUFFES A LA SAUCE MACRON



Le Medef peut afficher sa satisfaction, car comme le disait un économiste plutôt à droite, cette loi travail XXL, c'est la flexibilité pour le patronat, et l'absence de sécurité pour les salariés. Pour la CGT, c'est le retour au patronat de droit divin, avec des salariés plus corvéables et exploitables à merci.

CETTE LOI TRAVAIL XXL C'EST :

- ▶ l'instauration d'un code du travail par entreprise,
- ▶ la remise en cause possible de tous les accords collectifs d'entreprise
- ▶ la délocalisation d'entreprises facilitées.
- ▶ L'introduction de licenciement « Low Cost », l'employeur n'a plus l'obligation de motiver le licenciement dans sa lettre, ce qui rendra plus complexe le recours aux prud'hommes.
- ▶ Un barème d'indemnité Prud'homales qui dissuadera un peu plus le salarié à ester en justice, pour aboutir à terme à la disparition de cette juridiction.
- ▶ La possibilité de recourir à des ruptures conventionnelles collectives, qui exonèrent les employeurs des indemnités de licenciement conventionnelles.
- ▶ Suppression du transfert des contrats à durée indéterminé en cas de reprise d'entreprise.
- ▶ La notion dans certains accords collectifs de pouvoir modifier le contrat de travail sans l'accord du salarié.
- ▶ Des « Contrats de Chantier » étendus à toutes les branches qui mettront fins aux contrats d'intérim, entraînant par de ce fait la disparition des indemnités légales de précarités (fin de contrat) et à plus longs termes la disparition des CDI.
- ▶ C'est la possibilité aux patrons de baisser les salaires.
- ▶ A cela il faut ajouter la hausse de la CSG de 1,7 % qui va impacter les retraités et également la baisse de 5 € sur les APL qui toucheront les plus défavorisés.

A l'instar pour les patrons, c'est une nouvelle baisse de leurs cotisations et de l'ISF.

Le 12 Septembre, salariés, chômeurs, retraités et étudiants participez nombreux aux rassemblements prévus dans le département :



- ⇒ **Chaumont** 17 heures Place de la Mairie
- ⇒ **Saint-Dizier** 17h30 Place de la Mairie.
- ⇒ **Langres** 17 heures Place Bel Air.